

Reçu le 15/07/2022

Accepté le: 26/12/2022

Publié le: 31/12/2022

## **Discours de mépris et de déconsidération envers les migrants subsahariens dans les réseaux sociaux**

### **Discourses of contempt and disregard for sub-Saharan migrants in social networks**

Djamaleddine NOUREDINE,  
Université Ibn-Khaldoun, TIARET

#### **Résumé:**

Notre recherche s'inscrit dans le cadre d'une analyse discursive de quelques publications de jeunes algériens sur les réseaux sociaux exprimant leurs points de vue sur les flux migratoires des africains en Algérie. Cette forme techno-langagière constitue une campagne de dénigrement des réfugiés subsahariens. Plusieurs messages de mépris ont été transmis via ces publications. À travers cette contribution, nous analyserons les différentes manifestations discursives de l'acte de mépris, notamment les marques énonciatives. Nous présentons enfin les mécanismes de négociation de l'acte de mépris.

Largement partagés sur Facebook ces derniers temps, ces publications constituent une campagne de dénigrement des migrants subsahariens. Haine, racisme et xénophobie se sont déversés à travers certains messages publiés sur ce réseau social. En déconsidérant les réfugiés subsahariens en Algérie, en les humiliant et les excluant, les facebookers alimentent leur discours d'actes de mépris. Créant une polémique vis-à-vis des Subsahariens, ils ont aussi suscité plusieurs réactions qui vont de l'indignation, de la colère et de la honte à l'expression du ridicule.

**Mots clés : migration, mépris, poste, processus discursif, interaction.**

#### **ABSTRACT:**

Our research is part of a discursive analysis of some publications of young Algerians on social networks expressing their views on the migration flows of Africans in Algeria. This techno-language form constitutes a campaign of denigration of sub-Saharan refugees. Several messages of contempt have been transmitted via these publications. Through this paper, we will analyze the different discursive manifestations of the act of contempt, notably the enunciative marks. Finally, we present the mechanisms of negotiation of the act of contempt.

Widely shared on Facebook lately, these publications constitute a campaign of denigration of sub-Saharan migrants. Hate, racism and xenophobia have been spilled through some of the messages published on this social network. By discrediting sub-Saharan refugees in Algeria, by humiliating and excluding them, the facebookers feed their discourse with acts of contempt. Creating a polemic towards Sub-Saharans, they have also provoked several reactions that range from indignation, anger and shame to the expression of ridicule.

**Keywords: migration, contempt, position, discursive process, interaction.**

## **Introduction**

Notre travail de recherche s'interroge sur la construction discursive de l'acte de mépris véhiculé et stimulé à travers ces postes et les publications-réactions qui les accompagnent. Nous cherchons à identifier les traces de mépris dans le discours des internautes, analyser les procédés linguistiques et les stratégies discursives mis en place par les locuteurs afin de se conformer à la thématique des publications ou, au contraire, de s'opposer à cette campagne et enfin à comprendre la construction de l'interaction entre intervenants afin de voir comment les internautes expriment dans leur interaction l'acte de mépris envers les réfugiés.

La communication est menée à partir d'un corpus se composant de réactions de quelques utilisateurs du réseau Facebook. Il est à signaler que ces derniers ont été actifs pendant le début de la pandémie du covid19.

Nous avons néanmoins choisi une période de collecte d'une semaine. Pour éviter des soucis de traduction et pour faciliter l'analyse, notre choix s'est surtout porté sur les contenus en français, bien que les intervenants en arabe mériteraient également une analyse spécifique.

Nous avons recours, d'une part, aux travaux en analyse du discours numérique, plus particulièrement à ceux qui sont réalisés dans le domaine de la technologie discursive, et, d'autre part, aux études à caractère pragmatique qui conçoivent le langage comme actes de discours, sans oublier les travaux sur la violence verbale qui font appel à diverses approches énonciatives, pragmatiques, interactionnistes et sociolinguistiques.

Cette contribution interroge la construction discursive de l'acte de mépris véhiculé et stimulé à travers ces posts ainsi que les publications-réactions qui les accompagnent. Il vise à :

- identifier les traces de mépris dans le discours des internautes ;
- analyser les procédés linguistiques et les stratégies discursives mis en place afin de se conformer à la thématique du post ou, au contraire, de s'opposer à cette campagne ;
- montrer quel est le rôle de l'humour et quels en sont ses mécanismes ;
- comprendre la construction de l'interaction entre posts afin de voir comment les internautes négocient dans leur interaction l'acte de mépris envers les réfugiés.

L'étude est menée à partir d'un corpus se composant de posts sur Facebook. Nous avons néanmoins choisi une période de collecte de 07 jours, où nous avons recueilli plusieurs posts en français, bien que les posts en arabe soient plus nombreux.

## 1. Cadre théorique

Considéré comme un outil d'indexation des messages sur Facebook, le post est de diverses natures et occupe diverses fonctions. Sa première fonction est technique, permettant d'inscrire le message dans un flux thématique. Utilisé sur Facebook, il ne relie pas seulement les publications entre elles mais également les internautes. Il offre ainsi la possibilité d'élargir le champ de l'échange vers une communauté plus vaste en lui permettant de réagir au message posté. Cette forme langagière a ainsi une fonction essentiellement sociale quand elle installe une certaine complicité par l'appel à une expérience commune. Elle établit une relation d'échange et d'interaction entre les internautes. Pour Paveau (2017), le message a une fonction « essentiellement sociale, permettant l'affiliation diffuse des usagers, la techno-conversationnalité et l'investigabilité du discours » (p. 197).

D'un point de vue pragmatique, le message peut servir des objectifs variés. Il peut informer d'un événement en temps réel, le commenter, inciter à l'action, prescrire, dénoncer ou défendre une cause, maintenir le dialogue et le contact, etc. Assurant une traçabilité du discours, il constitue un outil efficace pour la collecte de données en sciences du langage. C'est dans une perspective d'analyse du discours que nous nous intéressons à l'étude des posts « *Non aux africains en Algérie* ».

### 1.1. La notion de mépris et le discours de haine

Mépriser quelqu'un ou quelque chose, c'est d'abord le considérer comme indigne d'estime, comme indigne d'attention ou insignifiant, comme moralement condamnable. Le mépris correspond à un sentiment de rejet, de stigmatisation, d'humiliation qui mène vers l'exclusion de l'autre. Larivey (2002) le classe dans la catégorie des émotions mixtes qu'il faut décrypter pour comprendre ce qu'il tente de masquer (colère, insatisfaction, etc.). Selon Koselak (2005), le mépris (ainsi que le dédain) comporte « trois composantes, ou [...] trois zones d'interprétation, une composante cognitive (la pensée), une composante affective (le ressenti) et une composante physique (le physique) ».

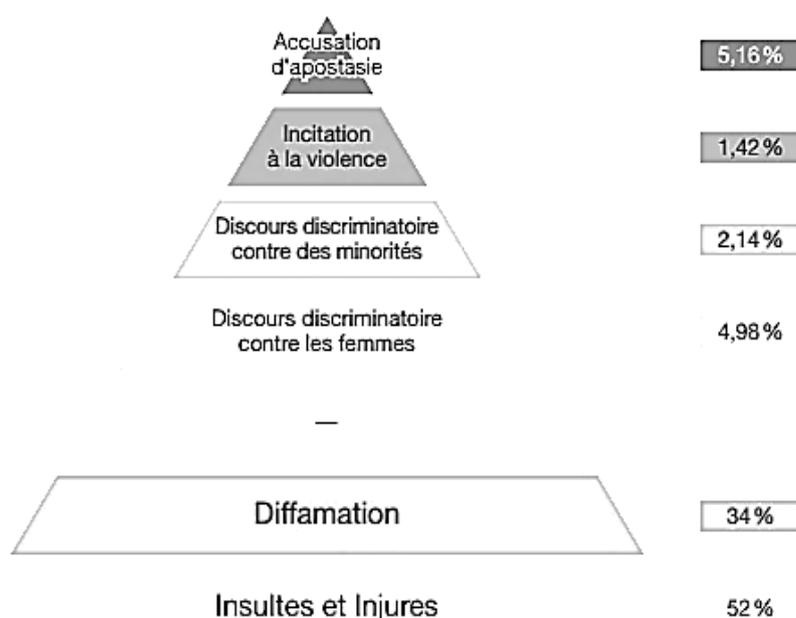
Il est aussi à signaler qu'il existe une différence entre ressentir/éprouver du mépris et mépriser. Le premier se caractérise par sa dimension affective tandis que le deuxième est beaucoup plus complexe. Arguant dans ce sens, Koselak (2007) précise :

« Nous rappelons à cette occasion que l'expression ressentir/éprouver du mépris n'est pas exactement en relation de synonymie avec le verbe mépriser. La relation qui les unit est plutôt une relation partie-tout. L'expression ressentir du mépris focalise sur la composante affective du procès-sentiment alors que mépriser saisit le procès sentiment dans toute sa complexité. » (p. 278)

Les discours de haine n'ont qu'un but : nier l'existence morale de l'Autre en portant atteinte à sa dignité humaine. En ce sens, les discours de haine sont une volonté manifeste de récuser la richesse de la diversité culturelle, l'aspiration à vivre ensemble et de nier également les valeurs de la démocratie, y compris de la liberté d'expression dans le respect de la pluralité des opinions et des appartenances que les instruments internationaux promeuvent et défendent. Force est de constater que c'est en usurpant la liberté d'expression que les tenants des discours de haine tentent de légitimer leurs propos et cherchent à les imposer.

Dans l'annexe à sa Recommandation N° R97 (20) aux États membres sur le discours de haine (1997), le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a défini le terme de discours de haine : celui-ci « doit être compris comme couvrant toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration ».

#### **Classification des discours de haine par ordre de gravité**



Les discours fortement discriminatoires, offensants ou menaçants ne sont pas de nouveaux phénomènes, mais l'appellation *discours de haine* s'avère cependant récente et l'on pourrait en déceler l'origine en France avec la loi Gayssot condamnant les propos racistes.

De fait, et avec en particulier le développement de réseaux sociaux et de forums en ligne, cette hostilité verbale a pris une ampleur nouvelle, se répandant plus facilement et plus rapidement, atteignant ainsi un nombre exponentiel de personnes.

Peu de chercheurs travaillant sur ce discours de haine se sont focalisés sur l'attitude méprisante qui semble pourtant la source d'humiliation, notion que nous suggérons se trouver au cœur de la haine. Dans un premier temps nous définissons le sentiment de haine après avoir brièvement présenté les dispositions légales mises en place contre le discours de haine car elles ne répondent aucunement au problème posé par le discours de haine dissimulée, phénomène bien plus courant. Les discours haineux ont suscité de nombreuses recherches en analyse de discours.

Ainsi, dans son processus d'accomplissement, l'acte de mépris peut se confondre avec d'autres actes de langage. Dire le mépris pourrait se manifester à travers l'insulte (Lagorgette, 2003a, 2003b ; Rosier, 2006), le dédain (Koselak, 2005), les propos haineux (Monnier & Seoane, 2019 ; Glucksmann, 2004), mais aussi par la moquerie faisant appel à l'humour (Charaudeau, 2013 ; Rainville, 2005) et à l'ironie (Pupier, 1998 ; Kerbrat-Orecchioni, 1978). Le sujet méprisant adopte généralement une attitude qui se dévoile à travers des paroles ou des actes. Dans sa dimension verbale, le comportement méprisant constitue un acte de langage dont l'accomplissement parvient à faire reconnaître une intention de rabaissement par le méprisé. Il possède ainsi une force illocutoire qui vise à ce que l'autre ressente qu'on le juge de moindre importance. Dans son étude sur la distinction entre mépris et dédain, Koselak (2005) définit le mépris comme le fait de « placer un objet (humain) en-dessous, ce qui implique pour soi-même d'être au-dessus ». Quand il passe par des mots, l'acte de mépris constitue une forme de violence verbale entraînant un mal-être chez le méprisé.

## **1.2. Le discours de haine dissimulée en ligne**

Comme précédemment mentionné, les messages (violemment) hostiles peuvent atteindre des publics de masse, en raison de la nature quasi instantanée de la communication en ligne, son potentiel intertextuel et multimodal, ainsi que l'interactivité du cyberspace.

L'anonymat procure aussi un environnement qui semble moins soumis à la loi (Perry, Olsson, 2009).

Ces éléments font de la cyber-communication un espace propice aux discours humiliants et méprisants, les deux pouvant constituer ce qui est appelé « discours de haine dissimulée » (Baider, Constantinou, 2020). Cette situation inquiétante a retenu ces dernières années non seulement l'attention des médias, mais aussi celle d'instances comme le Conseil de l'Europe ou l'Union Européenne qui a signé en mai 2016 un accord appelé code de conduite, avec les grands noms des réseaux sociaux (YouTube, Twitter et Facebook) exigeant la suppression en moins de 24 heures de tout commentaire en ligne relevant du discours de haine illégal.<sup>1</sup>

### 1.3. Le mépris et l'humiliation

En psychologie, Ekman considérait le mépris comme une émotion de base ou universelle (Ekman, Friesen 1986). D'autres chercheurs l'énoncent au contraire comme une émotion complexe, associée au dégoût et à la colère (Prinz, 2007, Cottrell, Neuberg 2005), ou à la haine (Cuddy *et al.*, 2007).

Dans des travaux antérieurs sur des textes littéraires (Baider, 2013), le mot *mépris* représente le mot d'émotion le plus fréquemment associé au mot *haine*. La relation instaurée par le mépris est celle déséquilibrée entre une personne évaluée comme « ayant une faible valeur relationnelle intrinsèque » et une autre qui s'arroge ce pouvoir « immense » de pratiquer une telle « discrimination éthique » sur autrui (Koselak, 2007). L'origine de cette dévalorisation est attribuée à l'incompétence de la personne, ou à des manquements moraux. Les relations sociales sont alors caractérisées « par l'intolérance, l'indifférence et l'exploitation » (Gervais, Fessler, 2017). En général, le mépris est associé à un regard dirigé vers le bas (on *toise* l'autre), le sentiment recherché par ce toisement semble être alors l'humiliation.

Les définitions tirées de travaux en psychologie (par exemple Haidt, 2003 ; Schriber *et al.*, 2017) et en linguistique (Koselak, 2007) nous permettent d'établir ces critères justifiant cette relation de cause à effet :

- a) raisons du mépris et de l'humiliation (transgression de valeurs, incompétence présumée, appartenance à des minorités, etc.) ;
- b) présence de jugements de valeur négatifs ;
- c) catégorisation de l'objet de mépris ou de l'humiliation dans une classe inférieure ;
- d) manque (ou absence) de respect de l'individu en conséquence.

Cet enchaînement peut se révéler dévastateur pour les récepteurs-victimes, pensons particulièrement aux cas de suicides lors de *cyberbullying*.

<sup>1</sup> [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-16-1937\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-1937_fr.htm).

La circulation de préjugés et de stéréotypes fondent notamment ces discours humiliants. Ainsi, Rubio-Carbonero et Zapata-Barrero (2017, 207) travaillant dans le cadre de la théorie des représentations sociales (Moscovici, 1981, 2001), définissent le racisme comme une représentation sociale négative des étrangers, cette dernière permettant des généralisations réductrices et destructrices, typiques des stéréotypes.

Reprenant la synthèse des travaux d'Allport (1954) et de Dovidio *et al.* (2005), ces deux chercheurs définissent les préjugés comme la source d'attitudes hostiles envers une personne (ou un groupe social), résultant de processus cognitifs, motivationnels ou socioculturels souvent mis en place par des discours dévalorisants ou alarmants.

Les stéréotypes quant à eux, selon les recherches de Hamilton et Trolie (1986), sont des structures cognitives basées sur des connaissances et des croyances relatives à des personnes ou des groupes sociaux particuliers. Il a été proposé que fabriquer et faire circuler des stéréotypes négatifs crée en retour des préjugés, incitant par conséquent à l'hostilité envers le groupe ciblé. De fait, de tels processus réduisent l'identification d'un individu, appréhendé non sur la base de son individuation, mais sur celle de l'appartenance à une communauté ici méprisée ou redoutée. Ils font partie du système quadridimensionnel que Waller (2002) a proposé pour expliquer le comportement du public dans des crimes de masse.

« *Non aux africains en Algérie* » et son équivalent en arabe provoquent un sentiment d'exclusion chez les réfugiés tout en suscitant un nombre important de réactions qui apparaissent à travers les différents posts. Publiés dans les réseaux sociaux, ces messages constituent des réactions de la part d'internautes qui interagissent à travers des publications différentes.

Une observation du corpus montre que ces posts constituent soit des protestations contre la présence des migrants sur le territoire algérien, soit des réactions à cette campagne de dénigrement. Dans ce dernier cas, nous considérons certains des messages produits comme des contre-discours faisant face à cet acte de mépris.

## **2. Cadre pratique**

### **2.1. Mépris, rapport de force et actes de condamnation**

L'Algérie, pays de transit et porte d'entrée vers la Méditerranée, a été soumise durant ces dernières années à des flux de migrants africains.

Les groupes « *Non aux africains en Algérie* » n'acceptent pas la présence des réfugiés, tout en les accusant de propagation de sida et de maladies, de viol, de vol, de crimes, de fléaux et de

problèmes. Ces messages ont créé une polémique surtout lorsqu'ils sont soutenus par certains influenceurs et personnalités publiques qui ont tenu des propos racistes en parlant de la situation des réfugiés en Algérie.

Coïncidant avec la journée mondiale des réfugiés, les posts en question constituent un message de rejet, de protestation et d'exclusion des migrants subsahariens en Algérie.

Nous considérons ces posts comme une forme de violence verbale reflétant, mais en même temps stimulant, la haine et le racisme.

Ces messages, en revanche, provoquent un sentiment d'exclusion chez les réfugiés tout en suscitant un nombre important de réactions qui apparaissent à travers les différents posts, ils constituent des réactions de la part d'internautes qui interagissent à travers des publications différentes.

Dans ce cas, nous considérons certains des messages produits comme des contre-discours faisant face à cet acte de mépris.

***Exemple de post appuyant la campagne.***



***Exemple de post en réaction à la campagne.***



En étudiant les actes de condamnation et en s'inspirant des *face-threatening acts* (FTA) de Brown et Levinson (1987), Laforest et Moïse (2013) considèrent toutes les formes de violence verbale comme faisant partie des actes menaçants dans la mesure où elles menacent la face de l'interlocuteur.

C'est ainsi que nous considérons les différents messages qui accompagnent les *posts* étudiés comme des manifestations de faces tantôt sociales, tantôt personnelles, étant donné que la campagne touche un phénomène social et vise un groupe bien particulier. Ce mépris met en valeur l'hospitalité des Algériens. L'usage de « honte à vous » est révélateur d'un refus de cette condamnation du faire.

« *Honte à vous l'Algérie est un pays d'Afrique et jamais elle ne fermera ses frontières à ses frères et sœurs.* »

L'analyse du corpus montre que l'acte de mépris apparaît dans la plupart des cas plus comme un acte de condamnation de l'être que de celui du faire. Nous considérons que le contre-discours des internautes est une condamnation du faire puisqu'ils essaient de s'opposer à la campagne et au comportement raciste de ceux qui la soutiennent. Ces deux formes d'actes de langage sont mises en œuvre à travers plusieurs marques linguistiques nous permettant de déterminer le type d'acte de condamnation en jeu dans un énoncé. Nous analysons dans ce qui suit les différentes marques linguistiques du mépris dans les messages étudiés.

## **2.2. Le mépris à travers des unités linguistiques**

Les actes de condamnation exigent le positionnement du locuteur par rapport à son énoncé, mais aussi par rapport à l'autre, qu'il soit présent ou absent. Dans un rapport à l'autre, l'acte de mépris exige la présence de marques énonciatives de celui qui exprime le mépris, mais aussi de celles du méprisé.

Nous nous focalisons ici sur les traces énonciatives que laisse l'auteur du message et qui explicite un acte de condamnation. Dans l'exemple (3), l'emploi du substantif intrinsèque dévalorisant *rat* pour dénoter les réfugiés véhicule un acte dépréciatif qui dépasse le mépris et franchit la frontière de la haine.

Cette qualification péjorative est un acte de condamnation de l'être qui prive les réfugiés de toute valeur humaine.

Dans l'exemple (4), le recours au substantif accusant *mendiant* véhicule également une valeur dépréciative justifiant qu'on puisse parler de mépris dans le *post*.

(3) *Il faut les exterminer comme des rats, car ils vivent comme des rats.*

(4) *La plupart sont des mendiants ils ne seront jamais utiles pour notre pays, qu'ils rentrent chez eux.*

Pour ce qui est de l'emploi des verbes axiologiques, les internautes marquent dans leur discours l'acte de condamnation méprisant à travers le recours à des verbes affectifs axiologiques. C'est le cas du verbe *détester* en (5). Il s'agit ici d'une expression de rejet et de colère vis-à-vis la présence des africains en Algérie.

L'appréciation dévalorisante par usage du verbe *détester* explicite un sentiment haineux avancé par un argument affichant un sentiment de mépris qui est *la saleté*. Il existe également des verbes subjectifs axiologiques mais occasionnels.

Ce sont les verbes dont la source d'évaluation est l'agent du procès.

Dans l'exemple (6), l'emploi des verbes *violer* et *répandre* est dépréciatif. L'auteur de ce *post*, en avançant l'argument déclencheur du mépris, exprime une qualification péjorative reflétant un acte de condamnation du faire.

Le verbe *exterminer* en (3) est aussi porteur d'évaluation péjorative véhiculant un acte de condamnation de l'être, surtout quand on associe les réfugiés et leurs comportements à l'image péjorative des rats. Les raisons invoquées et les arguments avancés (*saleté, inutilité, vivre comme des rats, etc.*) sont des intensificateurs de l'acte de mépris.

(5) *Je déteste cette émigration car à cause de ces personnes nos rues sont sales.*

(6) *Ils violent et répandent le sida dans nos villes.*

(7) *Je soutiens le [mouvement](#). Ils sont sales et n'apportent que des maladies et rien d'autre.*

(8) *Ils violent nos femmes et volent nos biens, ils sont sauvages.*

En ce qui concerne les adjectifs employés, le recours à *sales* en (7) exprime un acte de condamnation de l'être à travers l'usage du qualificatif évaluatif axiologique. Pour soutenir la campagne, cet internaute avance encore une fois l'argument de la saleté pour exprimer son

sentiment de haine vis-à-vis de la présence des réfugiés et pour justifier son acte de mépris. En (8), l'internaute exprime un acte menaçant à travers le recours à l'adjectif péjoratif sauvage. Cet acte violent de condamnation de l'être vise à rabaisser le réfugié en lui attribuant le sème *sauvage* qui, associé aux humains, devient péjoratif quand il désigne des gens supposés non civilisés.

L'usage de *sauvages* en lien avec les verbes *violier* et *voler*, qui révèlent l'agression et la violence, l'inscrit dans la catégorie des actes de mépris traduisant un acte de disqualification d'autrui qui peut aller au-delà du mépris et franchit la frontière de la haine et même du racisme.

L'analyse des exemples tirés du corpus montre que le mécanisme d'accomplissement de l'acte de mépris est complexe, car il se confond avec plusieurs autres actes de langage. Puisqu'il s'agit d'une émotion mixte, le mépris, une fois exprimé, pourrait être actualisé par un ensemble de manifestations assez hétérogènes allant de propos insultants à des propos haineux et même racistes à l'endroit des réfugiés ou même de celui qui a créé le *post*.

## Conclusion

À travers l'étude des posts contre la présence des réfugiés africains en Algérie sur le réseau social Facebook, nous avons analysé les différentes manifestations de l'acte de mépris ainsi que les stratégies discursives le caractérisant dans les discours des internautes.

Les résultats montrent que le mépris apparaît à travers des actes de condamnation du faire et de l'être. Les traces de mépris dans le discours des internautes véhiculent, d'une part, un acte de condamnation de l'être quand ils attaquent les réfugiés en les méprisant et, d'autre part, un acte de condamnation du faire quand ils expriment une insatisfaction par rapport à la présence des réfugiés ou quand ils produisent un contre-discours au mépris pour accuser les teneurs de la campagne « *Non aux africains en Algérie* ».

Ces actes sont mis en œuvre par des marques linguistiques à charge axiologique porteuses d'évaluations péjoratives et dévalorisantes.

Ces traces linguistiques de positionnement de l'auteur envers son énoncé et envers son interlocuteur sont des substantifs, des verbes, des adjectifs mais aussi des modalisateurs.

Afin de se conformer aux exigences du réseau Facebook, les internautes concentrent leur discours sur l'acte à produire. Ils font appel à des usages pragmatiques directs d'actes dépréciatifs. L'analyse a montré que les internautes font usage de deux catégories de stratégies discursives : d'une part, celles produites envers le méprisé et, d'autre part, celles produites envers les autres internautes. Les premières sont caractérisées par leur caractère direct et explicite de mépris et de dénigrement, alors que les deuxièmes apparaissent quand les internautes font usage de l'humour et de l'ironie mais aussi de stratégies de crédibilité.

L'analyse de la négociation de l'acte de mépris dans une interaction a pu montrer enfin que les internautes tentent chacun de défendre leur face menacée en faisant appel à des actes menaçant la face de l'autre.

Cet acte de discours peut être mis en relation avec plusieurs autres actes disqualifiant autrui tels que l'insulte mais aussi d'autres sentiments dépréciatifs comme le dégoût, la colère et le refus de l'autre.

### Références bibliographiques

- Amossy, R. (2000). *L'argumentation dans le discours*. Paris : Nathan.
- Auger, N. Fracchiolla, B. Moïse, C. & Schultz-Romain. (2008). De la violence verbale : pour une sociolinguistique des discours et des interactions. Dans J. Durand, B. Habert & B. Laks (dir.), *Actes du CMLF 2008, 1<sup>er</sup> Congrès mondial de linguistique française* (p. 631-643).
- Austin, John. (1962). *How to Do Things with Words*. Oxford : Clarendon Press.
- Benveniste, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale* (tome 1). Paris : Gallimard.
- Benveniste, É. (1974). *Problèmes de linguistique générale* (tome 2). Paris : Gallimard.
- Charaudeau, P. (2007). De l'argumentation entre les visées d'influence de la situation de communication. Dans C. Boix (dir.), *Argumentation, manipulation, persuasion* (p. 32-46). Paris : L'Harmattan.
- Charaudeau, P. (2013). L'arme cinglante de l'ironie et de la raillerie dans le débat présidentiel de 2012. *Langage et société*, 146, 35-47.
- Glucksmann, A. (2004). *Le discours de la haine*. Paris : Plon.
- Jackiewicz, A & Vidak, M. (2014). Étude sur les mots-dièse. Dans *Actes du CMLF 2014, 4<sup>e</sup> Congrès mondial de linguistique française* (p. 2033-2050).
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1978). Problèmes de l'ironie. Dans *L'ironie, Linguistique et sémiologie* (n° 2, p. 10-46), Travaux du centre de recherches linguistiques et sémiologiques de Lyon. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2005). *Le discours en interaction*. Paris : Armand Colin.
- Koselak, A. (2005). Mépris/dédain, deux mots pour un même sentiment ? *Lidil*, 32, 21-34.
- Laforest, M & Moïse, C. (2013). Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation ? Dans B. Fracchiolla, C. Moïse, C. Romain & N. Auger (dir.), *Violences verbales. Analyses, enjeux et perspectives* (p. 85-105). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Laforest, M & Vincent, D. (2004). La qualification péjorative dans tous ses états. *Langue française*, 144, 59-81.

Lagorgette, D. (2003a). Insultes et sounding : du rituel à l'exclusion ? Dans J. Derive & S. Santi (dir.), *La Communauté : fondements psychologiques et idéologiques d'une représentation identitaire* (p. 117-148). Grenoble/Chambéry : MSH-Alpes/CERIC.

Lagorgette, D. (2003b). Termes d'adresse, insultes et notion de détachement en diachronie. *Cahiers de praxématique*, 40, 43-69.

Larivey, M. (2002). *La puissance des émotions : comment distinguer les vraies des fausses*. Québec : Éditions de l'Homme.

Longhi, J. (2015). L'acte de nommer comme constitution de formes : discoursivité de la production du sens. *Langue française*, 188, 121-136.

Maingueneau, D. (1976). *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*. Paris : Hachette.

Maingueneau, D. (2007). *Analyser les textes de communication*. Paris : Dunod.

Maingueneau, D & Cossuta, F. (1995). L'analyse des discours constituants. *Langages*, 117, 112-125.

Paveau, M-A. (2017). *L'analyse du discours numérique. Dictionnaire des formes et des pratiques*. Paris : Hermann.

Pupier, P. (1998). Pour une systématique des évaluatif en français. *Revue québécoise de linguistique*, 26(1), 51-78.

Rainville, P. (2005). *Les humeurs du droit pénal au sujet de l'humour et du rire*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Rosier, L. (2006). *Petit traité de l'insulte*. Loverval : Éditions Labor.

Searle, J. (1969). *Speech Acts: An Essay in the Philosophy of Language*. Cambridge : Cambridge University Press.